

**Compte rendu sommaire
de la séance du conseil communautaire
du 4 novembre 2025**

PRESENTS :

Ardon : M. Jean-Paul ROCHE

Jouy-le-Potier : M. Gilles BILLIOT, Mme Nicole BERRUE

La Ferté Saint-Aubin : Mme Katia BAILLY, Mme Nicole BOILEAU, M. Jean-Noël MOINE, Mme Linda RAULT, M. Christophe BONNET, M. Sébastien DIFRANCESCHO, M. Dominique THENAULT, M. Jean-Frédéric OUVRY, Mme Gabrielle BREMOND,

Ligny-le-Ribault : Mme Anne GABORIT

Marcilly-en-Villette : M. Hervé NIEUVIARTS, M. Lionel DUPLAIX, M. Didier BRAULT, Mme Stéphanie CHARRON

Ménestreau-en-Villette : M. Denis TREMAULT, Mme Béatrice de RUYVER

Sennely : M. Jean-Jacques BOUQUIN, M. Philippe de DREUZY

POUVOIRS : M. Stéphane CHOUIN à Mme Katia BAILLY, Mme Stéphanie HARS à M. Dominique THENAULT, Mme Maryvonne PRUDHOMME à M. Jean-Noël MOINE, M. Jean-Marc CADET à M. Denis TREMAULT, M. Jean-Marie THEFFO à Mme Anne GABORIT

ABSENTE : Mme Anne REAU

Secrétaire de séance : Mme Katia BAILLY

Approbation du procès-verbal du conseil communautaire du 30 septembre 2025.

1 - FINANCES – MARCHES PUBLICS

1.1 Débat d'orientations budgétaires (DOB 2026) du budget principal

Le Conseil communautaire A PRIS ACTE	de la tenue du débat d'orientations budgétaires 2026 du budget principal relaté dans le document figurant en annexe de la présente délibération.
---	--

1.2 Débat d'orientations budgétaires (DOB 2026) du budget annexe SPANC

Le Conseil communautaire A PRIS ACTE	de la tenue du débat d'orientations budgétaires 2026 du budget annexe SPANC relaté dans le document figurant en annexe de la présente délibération.
---	---

1.3 Débat d'orientations budgétaires (DOB 2026) du budget annexe Zones d'activités économiques

Le Conseil communautaire A PRIS ACTE	de la tenue du débat d'orientations budgétaires 2026 du budget annexe Zones d'activités économiques relaté dans le document figurant en annexe de la présente délibération.
---	---

1.4 Débat d'orientations budgétaires (DOB 2026) du budget annexe OTPS

Le Conseil communautaire A PRIS ACTE	de la tenue du débat d'orientations budgétaires 2026 du budget annexe Office de Tourisme des Portes de Sologne
---	--

1.5 Répartition du prélèvement du FPIC 2025

Vote favorable à l'unanimité pour APPROUVER

la répartition de la contribution au FPIC 2025, selon les modalités définies ci-dessus, soit la répartition suivante :

Prélèvement total 2025	486 469 €
Dont part prise en charge par l'EPCI (50%)	243 235 €
Dont part prise en charge par les communes membres (50%)	243 234 €

Répartition entre les communes membres	243 234 €
--	-----------

ARDON	23 107 €
JOUY LE POTIER	19 755 €
LA FERTE SAINT AUBIN	126 548 €
LIGNY LE RIBAUT	16 383 €
MARCILLY EN VILLETTE	28 611 €
MENESTREAU EN VILLETTE	19 836 €
SENNELY	8 994 €

1.6 Attributions de compensation 2026

Vote favorable à l'unanimité pour APPROUVER

les montants d'attribution de compensation 2026, selon les modalités définies ci-dessus, soit la répartition suivante :

Communes	Attributions positives	Attributions négatives
Ardon	295 945,93 €	
La Ferté-Saint-Aubin	2 093 242,13 €	
Jouy-le-Potier		7 707,00 €
Ligny-le-Ribault		40 175,94 €
Marcilly-en-Villette	20 159,41 €	
Ménestreau-en-Villette		31 897,21 €
Sennely		13 571,83€
TOTAL	2 409 347, 47 €	93 351,98 €

1.7 Adhésion au groupement d'intérêt public GIGALIS

Vote favorable à l'unanimité pour :

ADHERER au groupement d'intérêt public GIGALIS

AUTORISER Monsieur le Président ou son représentant, à signer la convention d'adhésion et à prendre les mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération

2 - AMENAGEMENT

2.1 Avenant n°2 à la convention d'ORT valant convention-cadre Petites Villes de Demain

24 voix POUR et 2 ABSTENTIONS (M. Jean-Frédéric OUVRY, Mme Gabrielle BREMOND) pour :

APPROUVER le projet d'avenant n°2 à la convention d'ORT valant convention-cadre Petites Villes de Demain

APPROUVER la modification du périmètre des secteurs d'intervention de l'ORT

AUTORISER Monsieur le Président, ou son représentant, à signer l'avenant n°2 ainsi que l'ensemble des documents afférents à sa mise en œuvre

2.2 Modification du périmètre du Droit de Préemption Urbain Renforcé

24 voix POUR et 2 ABSTENTIONS (M. Jean-Frédéric OUVRY, Mme Gabrielle BREMOND) pour :

APPROUVER

la modification du périmètre du Droit de Préemption Urbain Renforcé, tel qu'annexé à la présente délibération,

POURSUIVRE LA DÉLÉGATION

de l'exercice de ce Droit de Préemption Urbain Renforcé à la commune de La Ferté Saint-Aubin

DIRE

que la présente délibération sera annexée au plan local d'urbanisme en vigueur tel que prévu à l'article R.151-52 7° du Code de l'urbanisme.

2.3 Service Public de la Rénovation de l'Habitat

Vote favorable à l'unanimité pour :

DÉCIDER

de ne pas engager la Communauté de Communes des Portes de Sologne dans l'élaboration d'un Pacte Territorial sur la période 2026-2027,

DÉCIDER

de conventionner avec l'ADIL 45-28 pour deux ans soit du 1^{er} janvier 2026 au 31 décembre 2027 au titre d'un Pacte dérogatoire,

AUTORISER

Monsieur le Président, ou son représentant, à signer tous les actes afférents à la présente délibération.

2.4 Economie : Rachat des biens en portage par l'EPFLI « Foncier Cœur de France » dans le cadre du projet extension de la ZAE de Marcilly-en-Villette

Vote favorable à l'unanimité pour :

REEMPLACER

la délibération n°2025-5-79 du 27/06/2025 par les présentes dispositions,

APPROUVER

l'acquisition des biens immobiliers portés par l'EPFLI Foncier Cœur de France dans le cadre du projet d'extension de la Zone d'activité, d'intérêt communautaire, située sur la commune de Marcilly-en-Villette, figurant au cadastre sous les références suivantes :

Section/N°	Lieudit	Contenance m²
BC0011	Terres de la croix	11 995 m²
AD0542	Terres de la croix	16 848 m²
AD0544	Terres de la croix	2 339 m²
BC0016	Terres de la croix	444 m²
AD0308	Terres de la croix	8 415 m²
AD0311	Terres de la croix	1 408 m²
BC0017	Terres de la croix	820 m²
Total en m²		42 269 m²

APPROUVER	le prix d'acquisition à 138 157,74 € HT, TVA en sus pour 27 631,55 € soit 165 789,29 € TTC, frais d'acte en sus.
AUTORISER	le Président à signer l'acte notarié d'acquisition correspondant et tous actes nécessaires à la réalisation de cette opération ;
DESIGNER	l'office notarial Norial (Orléans) – Maître Jean-Paul Blachier pour assister la communauté de communes dans cette acquisition.
AUTORISER	le paiement à l'EPFLI Foncier Cœur de France des frais non intégrés au prix ci-dessus arrêté, sur production d'une facture ;
PRENDRE ACTE	que les crédits nécessaires à la régularisation de cette opération (en capital, frais divers dont frais d'actes et refacturations de l'EPFLI Foncier Cœur de France le cas échéant) sont inscrits au budget ;

3 - RESSOURCES HUMAINES

3.1 Convention avec le SDIS du Loiret

Vote favorable à l'unanimité pour :

APPROUVER	la convention de mise à disposition d'un sapeur-pompier volontaire entre le Service Départemental d'Incendie et de Secours du Loiret et la CC des Portes de Sologne, jointe en annexe à la présente délibération.
AUTORISER	Monsieur le Président, ou son représentant à signer ladite convention ainsi que tout document s'y rapportant.

4 - TECHNIQUES

4.1 Convention de servitudes avec INEO pour le raccordement d'une borne IRVE au 109 rue Maréchal Joffre

Vote favorable à l'unanimité pour :

AUTORISER	l'entreprise INEO a implanté ses réseaux électriques sur la parcelle Section AY n°167 appartenant à la Communauté de Commune des Portes de Sologne
AUTORISER	Monsieur Président, ou son représentant, à signer la convention de servitudes et tout document afférent à ce dossier

5 - ENVIRONNEMENT

5.1 Rapport annuel d'activité 2024 sur le prix et la qualité du service public d'élimination des déchets du SMICTOM de Sologne

Le Conseil communautaire A PRIS ACTE	de la présentation du rapport d'activités 2024 sur le prix et la qualité du service public d'élimination des déchets du SMICTOM de Sologne.
---	---

6 - QUESTIONS DIVERSES

DÉCISIONS COMMUNAUTAIRES PRISES EN VERTU DE L'ARTICLE L 5211-10 du CGCT1

- N°76/2025 : Approbation et signature de la convention de mise à disposition temporaire du complexe aquatique Le Cube à l'ASPTT Orléans section Natation/N°85-2025 décision retirée
N°77/2025 : Remise d'un lot d'entrées à l'association de Parents d'élèves de Mareau-aux-Prés à l'occasion d'une tombola
N°78/2025 : Remise d'un lot d'entrées au Comité des fêtes de La Ferté Beauharnais à l'occasion de la foire de la Saint Barnabé
N°79/2025 : Remise d'un lot d'entrées à l'Amicale des Sapeurs-pompiers de Jouy le Potier à l'occasion d'un loto

N°80/2025 : Approbation et signature de la convention de mise à disposition temporaire des équipements du complexe aquatique Le Cube à l'auto-entreprise A l'Eau Milou

N°81/2025 : Remise d'un lot d'entrées à l'association des Parents d'Elèves de l'école de Viglain

La Ferté Saint-Aubin, le 4 novembre 2025

Le Président,
Jean-Paul ROCHE

